

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Juin

L'INCIDENT D'ANGOULÊME

Dimanche matin, vers 10 heures et demie, MM. Laguerre, Laisant, Deroulède, sont arrivés à Angoulême et se sont rendus à l'hôtel du Palais, place du Murier, où devaient avoir lieu une conférence et un banquet boulangistes.

Un rassemblement considérable se trouvait devant l'hôtel et avait une attitude très bruyante.

M. Deroulède, s'adressant au public, a dit : — Ne criez pas : « Vive la République ! » car on vous arrêterait probablement. Criez tous : « Vivent les voleurs ! » et on ne vous dira rien.

Le commissaire central est intervenu, et M. Deroulède l'a pris au collet, l'attirant vivement contre la voiture. Le commissaire central a été légèrement blessé.

M. Deroulède a été arrêté aussitôt. M. Laisant, qui est intervenu pour l'arracher aux agents, a été amené avec lui.

M. Laguerre, qui était resté dans la voiture, mais qui protestait violemment, a été amené avec sa voiture à la prison de la ville.

Pour éviter tout désordre, l'autorité a interdit l'accès de la salle du banquet qui ainsi n'a pu avoir lieu.

Dans la soirée, on a offert aux personnes arrêtées de les relaxer, si elles voulaient s'engager à ne pas profiter de leur sortie pour encourager les manifestations.

Les détenus ont répondu que, s'ils étaient mis en liberté, ils feraient la conférence qui a été empêchée, et ils ont ajouté :

« Dans quelques mois, les fonctionnaires qui ont pris part aujourd'hui à des actes arbitraires ne devront pas seulement s'attendre à la révocation ; des mesures plus sévères leur sont réservées. »

Dans le courant de la journée, vingt-cinq personnes ont été arrêtées et conduites à la prison. Une grande partie des manifestants est absolument inconnue à Angoulême et avait été, assurément, recrutée parmi les membres des comités installés dans les villes du département et des départements voisins.

On écrit à la date de lundi :

« Tous les individus arrêtés ont été relâchés dans la matinée. Seuls MM. Laguerre, Laisant et Deroulède ont été maintenus à la maison d'arrêt. M. Deroulède sera poursuivi pour cris séditieux et rébellion aux agents de la force publique, M. Laisant comme complice de rébellion et M. Laguerre comme ayant excité la foule par des paroles et des gestes. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juin

L'incident d'Angoulême

M. Gellibert des Séguins proteste contre les violences et voies de faits commises à l'égard

de ses collègues par les agents de la police. Le fait de crier : Vive la République ! comme l'ont fait les personnes arrêtées, constitue-t-il un délit ?

L'orateur parle des dispositions d'ordre prises par l'administration, pour établir que l'arrestation de MM. Deroulède, Laguerre et Laisant, était une mesure décrétée d'avance.

M. Constans, ministre de l'intérieur, répond que c'est lui qui a donné l'ordre du déploiement de troupes qui s'est fait à Angoulême.

M. de Cassagnac. — Il vous fallait cette pompe militaire. (On rit).

M. Constans explique que d'après les renseignements transmis par le préfet de la Charente la manifestation devait avoir un caractère tout spécial ; des gens appelés du dehors devaient donner à la réunion de dimanche son véritable caractère.

M. Laur. — C'est complètement inexact.

M. de Cassagnac (se dirigeant un papier à la main vers le bureau du président). — Je demande à changer la question en interpellation. (Rumeurs à gauche, bravos à droite).

Une voix à droite : « Comment saviez-vous que la manifestation devait avoir le caractère que vous dites ? »

M. Constans. — Je n'éprouve aucun embarras à vous répondre. J'avais envoyé quatre agents. (On rit à droite). Vous riez, messieurs, parce que vous trouvez que c'est peu ; soyez tranquilles, quand il en faudra davantage, j'enverrai le nombre nécessaire.

M. Laur. — Eh bien ! essayez (mettant la main droite à la poche gauche de son gilet) et vous verrez.

Une violente agitation suit ces paroles et ce geste dont tout le monde a compris la signification.

M. Laur ajoute d'ailleurs :

Le premier de vos agents qui met la main sur moi, je lui brûle la cervelle. (Nouveau tumulte). Nous passons sous silence les innombrables rappels à l'ordre du président provoqués par les incessantes interruptions.

Le ministre dit que les députés Laguerre et Laisant ont été arrêtés, ainsi que les autres personnes, en état de flagrant délit. Dans ce cas, vous le savez, ajoute M. Constans, l'immunité parlementaire ne couvre pas les députés.

Ce qui s'est passé à Angoulême, poursuit M. Constans, n'est qu'un incident du plan d'ensemble dont nous avons vu à Lyon le même jour une autre manifestation quand on envahissait une section de vote, qu'on jetait par la fenêtre les urnes, les listes d'émargement et les bulletins de vote.

A droite. — Ce n'est pas la question !

M. Constans. — C'est tellement la question et il est tellement vrai que les incidents d'Angoulême et de Lyon sont le résultat d'un plan préconçu, que le même jour des faits de même genre se produisaient dans une petite commune de la Corrèze.

Devant cette attitude, nous avions à remplir

le devoir que les circonstances nous imposaient : réprimer les menées factieuses des agitateurs. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons à faire, dit M. Constans en terminant, aux applaudissements de la gauche et du centre.

Le président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Le Hérissey.

Voix nombreuses. — A un mois !

M. de Cassagnac monte à la tribune et veut parler. Sa voix est couverte par le bruit des conversations. — Il déclare qu'il ne descendra de la tribune qu'après avoir fait entendre.

Sur les instances de M. Méline, il s'établit un silence relatif.

M. de Cassagnac dit que le ministre a accepté l'interpellation, et que ce n'est probablement pas pour la renvoyer à un mois. — Le pays dirait que c'est pour éviter une discussion dont la Chambre a peur.

M. Tony Révillon. — Nous voulons la paix et le budget.

De tous les bancs à gauche. — A un mois ! A un mois !

M. de Cassagnac dit qu'il y a là un plan pour étouffer la discussion. (Applaudissements prolongés à droite). M. de Cassagnac descend de la tribune en protestant.

Le renvoi de l'interpellation est mis aux voix par assis et levé. Elle est renvoyée à un mois. (Applaudissements).

Le budget de l'instruction publique

On reprend la discussion de ce budget.

M. Keller dit que le pays a des besoins impérieux de paix religieuse et que M. Ferry, venant la demander, a dit qu'il fallait maintenir les lois scolaires, ce qui est la négation absolue de la paix. Les avances de M. Ferry sont donc inacceptables. L'orateur proteste contre l'accusation d'intolérance dirigée contre l'Eglise. Il dit à la majorité que, si elle veut résister au courant qui l'entraîne, ce n'est pas par des moyens violents ; mais il faut rétablir la paix des consciences.

Quant à nous, nous demandons la liberté pour tous, une justice égale et la probité dans les affaires publiques. (Applaudissements répétés à droite).

Il termine en disant que la seule solution serait de revenir à la Monarchie traditionnelle. (Applaudissements à droite).

M. Ribot ne croit pas, comme M. Clémenceau, que la politique républicaine doive être une lutte incessante contre le christianisme. Il dit : Les républicains ne confondent pas les adversaires irréconciliables de la République avec les catholiques. Je tiens à opposer à la politique de secte de M. Clémenceau la politique ouverte à toutes les croyances. La doctrine de la tolérance est la seule qu'on doive pratiquer, et nous repoussons le cri de guerre de M. Clémenceau.

M. Ribot. — Le pays veut l'apaisement ; il saura imposer ses volontés. (Applaudissements à droite.)

au poing et le hoqueton rouge et bien aux armes de la ville. Et tenez il me semble que les voici qui reviennent...

Il n'y a rien à Paris qui fasse la boule de neige comme un rassemblement de badauds.

La cohue, épaisse en une minute, tapissait maintenant les deux côtés de la chaussée.

Un brouhaha montait de toutes ces têtes pressées et tendues, sur le fond duquel jaillissait tout un croisement d'exclamations confuses.

— C'est un assassin !... — Un voleur !... Un faussaire ! — Un faux monnayeur !...

— Point : un sacrilège plotôt !... Un incendiaire !... Un banqueroutier !...

— Dites un conspirateur !... Un rebelle !... Un complice du chevalier de Roban, du Hollandais Van den Enden et du colonel de Latréaumont !...

— Vous nous la baillez belle compère ! C'est un fabricant de poupées d'amour ou de poudre de succession !... Oui, un habitué de la Messe noire !... Un associé de la Brinvilliers, de la Vigoureux et de la Voisin !

— Allons donc !... Vous n'y êtes ni les uns ni les autres ! C'est un lieutenant de Vide-Gousset, qui tient, avec sa bande, la forêt de Bondy et les bois de Montmorency, du Vésinet et de Meudon !...

Au milieu de ce tumulte d'appréciations variées, la force armée s'avancait avec une lenteur motivée par la foule qui accourait de toutes parts. L'exempt la précédait, s'efforçant d'écartier avec sa longue canne les curieux qui encombraient la voie. Les six archers venaient ensuite.

C'était d'anciens soldats d'autrefois taillés sur le

L'orateur continue en disant que la liberté d'enseignement doit être absolue ; que le père de famille doit avoir la haute main sur l'éducation de ses enfants. Il regrette, quoique attaché au maintien de la laïcité, que l'on ne puisse pas revenir sur ce qui a été fait.

M. Ribot se déclare partisan du maintien du Concordat.

M. Goblet fait l'apologie des lois scolaires. La discussion générale est close. La séance est levée à 6 heures.

INFORMATIONS

Procès d'Angoulême

Le procès de M. Deroulède et consorts, aura lieu probablement samedi.

Les prévenus sont toujours prisonniers ; ils réclament leur liberté provisoire.

Le juge d'instruction statuera aujourd'hui sur cette demande.

Les organisateurs du banquet interdit ont lancé une assignation contre le préfet et le commissaire de police d'Angoulême.

Les triportages de Boulanger

La Bataille, dans un entretien intitulé : Les triportages de Boulanger, s'exprime ainsi :

« Comme nous n'avons point à la Bataille l'habitude de nous en tenir à des insinuations, nous citerons seulement un fait. Nous n'aurons que l'embarras du choix :

» Actuellement, le conseil d'Etat est saisi d'une instance émanant d'un adjudicataire évincé, et qui demande avec raisons probantes à l'appui, au ministre de la guerre de 1885, la somme de 300,000 francs de dommages-intérêts ; il expose et démontre que l'autocrate de la guerre d'alors a fait accorder une adjudication à un concessionnaire qui avait déclaré avoir une fabrique à la Plata et en Australie, et qui a fait confectionner ses fournitures dans l'usine Demarques et Sellières, à la Plata, dont le tiers était du reste un prête-nom. Au cours des débats, il produira évidemment d'étranges révélations qui jetteront un jour — nous ne disons pas nouveau — mais instructif sur l'administration de l'individu à qui, comme indignité, il ne manquait que d'être défendu par Rochefort. »

On dit qu'aussitôt après avoir pris possession du portefeuille de la guerre, le général Boulanger aurait remboursé une somme de 60,000 francs que devait son père. Comme ce fait a été mis en doute, nous précisons : le remboursement a été opéré par le ministre de M^e Rivière, avoué de l'administration des domaines.

* * *

Le sous-intendant militaire Reichert a été remis en liberté. Son arrestation qui avait

patron des fiers cavaliers de notre garde municipale d'avant-hier, de notre garde de Paris d'hier, devenue notre garde républicaine d'aujourd'hui.

Aussi, jugez s'ils écrasaient de leur stature et de leur corpulence le prisonnier qu'ils escortaient.

Après de ces robustes hoquetons, celui-ci avait l'air d'un nain ou d'un enfant. Dieu sait, pourtant, s'il se redressait, afin de ne pas perdre une ligne de sa taille ! Avec cela l'air point marri, point embarrasé, point honteux. Portant haut, la poitrine cambrée, la tête dédaigneusement rejetée en arrière, le chapeau sur l'oreille et le poing sur la hanche, il allait envoyant aux hommes de légères saluts protecteurs et aux femmes toute une mitraille d'ocillades incendiaires et de sourires assassins.

Quand il passa devant Joël :

— Petit-Renaud ! s'écria celui-ci.

L'homunculus — car c'était lui — n'entendit point cette exclamation. Il n'aperçut pas davantage celui qui l'avait poussée. Il était bien trop occupé ailleurs.

Figurez-vous que, de l'autre côté de la chaussée, une fillette, en le dévisageant, avait émis ce témoignage de compassion :

— Ah ! mon Dieu, le pauvre petit homme !

— Petit homme ! répondit vigieusement le Gascon. Vous êtes une impertinente ma mie. Messieurs les gardes, veillez, je vous prie, à ce que ces pécores conservent le respect dû à un cavalier de mon rang et de mon étoffe...

..... Renaud d'Elcigaray arrêté !...

53 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XIV

— Rue des Tournelles, d'abord ; ne m'avez-vous pas dit que mademoiselle de la Tremblaye habitait là chez une personne de sa famille ?...

— Oui ; la vieille madame de la Bassettière...

— Eh bien cette pauvre dame doit être depuis hier dans des transes mortelles ; il est urgent de la rassurer sur le sort de sa jeune parente et de soumettre, en même temps, à son approbation les mesures que nous comptons prendre dans l'intérêt de celle-ci.

Aurore, malgré son état, ne perdait rien de ce colloque.

Son regard sembla dire à la gouvernante :

— Merci à vous de songer et de pourvoir à tout.

Puis, se reportant sur Joël, ce regard ajouta clairement :

— Mon ami, hâtez-vous de grâce !

— Oh ! mais je reviendrai, n'est-ce pas ? demanda le Breton suppliant.

Françoise le poussa doucement vers la porte :

— Eh ! oui, vous reviendrez. Vous reviendrez tous les soirs. Votre présence n'est-elle pas ici un remède, — un remède non moins efficace que tous ceux qu'ordonnera Fagon ?... Par exemple, je me réserve d'en calculer la dose... Maintenant, pour Dieu, partez vite ; vous voyez que tant que vous serez là, notre malade n'essiera pas de se rendre...

Le fils de Porthos descendit le faubourg et la rue Saint-Jacques.

Il franchit la Seine au pont Notre-Dame, traversa la Cité et s'engagea dans l'écheveau de ruelles qui s'embrouillait autour de l'Hôtel-de-Ville.

Comme il débouchait dans la rue Saint-Antoine, il remarqua, vers le milieu de celle-ci, à la hauteur de la place Royale, une animation extraordinaire.

Des enfants couraient en piaillant à l'aigu. Les passants s'arrêtaient et se formaient en groupes. Les boutiquiers sortaient sur le seuil de leur porte. Les fenêtres s'ouvraient avec fracas pour encadrer des grappes de têtes curieuses.

Notre héros, étonné, s'informa de qui se passait à un honnête savetier dont l'échoppe faisait l'angle de la rue du Val-Sainte-Catherine.

— Monsieur, lui répondit le disciple de saint Crépin, c'est une arrestation qui a lieu, là-bas dans une taverne de la rue du Pas-de-la-Mule... Une arrestation importante... Quelque malfaiteur dangereux...

— Vraiment ?

— Nous avons vu défilé tout à l'heure l'exempt et les six gardes de la prévôté... Avec la hallebarde

été opérée en vertu d'un mandat décerné il y a plusieurs jours, avait été motivée par les faits suivants :

M. Reichert, entendu par la commission de la Haute-Cour, avait fait une fausse déclaration et avait refusé de livrer des pièces se référant à une instruction poursuivie par la commission. Depuis, M. Reichert ayant livré ces pièces et ayant, en outre, fourni des indications sur les documents qui se trouvaient en possession du capitaine Flachchat, sa mise en liberté a été ordonnée.

Ajoutons qu'aucune nouvelle arrestation n'a été opérée jusqu'à présent.

Des perquisitions ont été opérées chez le capitaine Flachchat, et les pièces qui se trouvaient chez ce dernier ont été saisies.

Suivant l'Autorité, la commission de la Haute Cour concluerait au renvoi du général devant un conseil de guerre.

Le Paris donne l'énumération suivante des documents saisis chez M. Becker :

1° Des projets, plans et cahiers relatifs à l'organisation de la propagande boulangiste.

2° De nombreuses lettres particulières ou cartes de visite émanant des employés de l'administration, de fonctionnaires, d'officiers.

Le journal républicain ajoute que de hauts personnages seront compromis dans les poursuites.

Le Temps dit que les caisses saisies contenaient 30,000 lettres et une nomenclature complète des affiliés au boulangisme.

L'Autorité reçoit de Londres la dépêche suivante :

« Malgré tout ce que le gouvernement fait dire par ses journaux officieux, le général met au défi de faire publier une seule lettre compromettante parmi celles trouvées rue des Abbesses. »

Réservistes et territoriaux

Le XIX^e Siècle annonce qu'un punch militaire monstre destiné à réunir en juillet tous les officiers de réserve et de l'armée territoriale présents à Paris, cinq mille au moins, est en voie d'organisation.

Lisbonne

La Chambre des Pairs a voté à l'unanimité la motion Serpa-Pimental, affirmant les droits du Portugal dans l'Afrique orientale centrale, et invitant le gouvernement à les maintenir fermement.

Haute Cour

La Haute Cour a ordonné de nouvelles perquisitions chez des notabilités boulangistes. M. Breillet, ex-secrétaire du général Boulanger, et M. Buquet, président du comité révisionniste du 18^e arrondissement.

On assure que les nombreux papiers saisis établissent la participation du général Boulanger à un complot contre la sûreté de l'Etat.

La contrebande des cigares

Le XIX^e Siècle dit que le chef de cette bande de fraudeurs est un industriel belge, appelé Sannes, qui occupe une superbe vitrine à l'Exposition. Cet industriel faisait entrer en France pour 40,000 fr. de cigares par mois, sans acquitter aucun droit.

Voici comment les choses se passaient : Mottey, l'expéditionnaire au bureau de la marine, avait été employé jadis à la manufacture de cigares et cigarettes de Sannes, à Anvers; il avait conservé avec son ancien patron d'excellentes relations et lorsque Sannes, il y a un an environ, voulut se livrer à l'exportation clandestine de ses produits, il chargea Mottey de corrompre quelques-uns des douaniers attachés à la gare du Nord.

Mottey connaissait particulièrement Lafont et Lépine. Il leur proposa l'affaire en leur promettant une part dans les bénéfices et les braves gabelous acceptèrent le contrat. De son côté, un

nommé Charpentier se chargea, moyennant une commission, d'écouler les tabacs, cigarettes et cigares introduits en fraude.

Les expéditions se faisaient de la manière suivante : deux fois par semaine environ, Van Rossel, courtier de la maison Sannes, débarquait à la gare du Nord avec quatre malles d'assez grandes dimensions, dont trois étaient bondées de cigares. La quatrième renfermait du linge sale et des effets personnels. Ces malles portaient chacune un numéro, et Lafont et Lépine, avisés la veille de l'expédition, connaissaient parfaitement le colis qui ne contenait ordinairement que du linge.

Les malles étaient transportées au bureau de douane, où les employés se mettaient immédiatement en devoir d'en vérifier le contenu. C'est alors que les deux douaniers complices de van Rossel ouvraient précipitamment la malle aux effets, qu'ils reconnaissaient par son numéro, faisaient mine d'en explorer les moindres recoins et, sur la déclaration de van Rossel, qui affirmait que ses trois autres colis ne renfermaient également que des effets d'habillement, à l'exclusion de toute matière ou objets soumis à une taxe de douane, Lafont et Lépine mettaient sur les malles du courtier de Sannes le visa réglementaire, et, quelques instants après, van Rossel faisait enlever ses bagages.

Les trois malles bondées de tabac et de cigares étaient voiturées chez Charpentier. Si, par hasard, il arrivait que Lafont et Lépine ne fussent pas de service à la gare, le jour de l'arrivée de van Rossel, celui-ci laissait tout simplement ses bagages à la consigne et ne les faisait visiter et enlever que lorsque ses deux complices étaient présents.

Un tremblement de terre

Une très violente et bruyante secousse de tremblement de terre a été ressentie hier à Brest à 1 h. 15 minutes de l'après-midi.

Courrier de l'Exposition

Le chiffre des entrées payantes pour la journée du dimanche 9 juin s'est élevé à 216,907.

Le futur roi d'Angleterre

Le prince et la princesse de Galles, accompagnés des jeunes princes et princesses, ont passé la soirée à l'Exposition, où ils ont été reçus par M. Berger.

L'esplanade des Invalides

L'esplanade des Invalides est éclairée à la lumière électrique depuis mardi. Bonne nouvelle pour le public qui se voyait à regret expulsé de cette partie de l'Exposition quand six heures sonnaient et qui pourra désormais y passer ses soirées.

A la tour Eiffel

L'administration vient de prendre les mesures les plus sévères pour empêcher que des objets d'une nature quelconque soient jetés du haut de la tour Eiffel. M. Ossude, inspecteur principal, est monté à la tour et a procédé à une enquête minutieuse sur les faits signalés. Toute personne qui sera surprise jetant quelque chose du haut de la tour ou crachant en bas, pourra être arrêtée et sera passible des tribunaux.

On a expérimenté dimanche matin, en présence de M. Eiffel, le nouvel ascenseur installé le long de la pile sud de la tour. Les câbles avaient été remplacés par des cordes qui, à un moment donné, ont été coupées.

L'ascenseur s'est mis aussitôt à redescendre, mais il n'avait pas parcouru un mètre qu'il était arrêté par le frein.

Donc rien à craindre pour la sécurité des visiteurs.

Etonnement des visiteurs

Un des grands étonnements des visiteurs, c'est

— Eh bien ! voici de quoi il retourne :

Ce matin, comme j'étais en train de déjeuner, je vois arriver un exempt et six archers de la prévôté. Deux de ceux-ci restent en faction à la porte. Les autres entrent avec l'exempt. Je leur demande naturellement :

« — Qu'est-ce qu'il faut servir à ces messieurs ?... »

« — Des renseignements... Et tâche qu'ils ne soient pas fratelés... Car nous venons au nom du roi... »

« — Bien de l'honneur... Asseyez-vous donc. Et en quoi puis-je être agréable à Sa Majesté Très Chrétienne ?... »

« — En répondant avec franchise à nos questions... »

« — Dame ! si ces réponses ne me compromettent pas... »

« — Tu as chez toi un godolureau récemment arrivé de province... »

« — En effet j'en ai même deux... »

« — Il s'agit de celui qui est allé dernièrement à Saint-Germain... »

« — Il y en a un qui est allé à Saint-Germain ? C'est bien possible... Les voyages forment la jeunesse, — quand il ne la déforment pas... »

« — Le maître de poste qui lui a loué un cheval en a déposé dans l'enquête, ainsi que l'hôtelier du Pecq chez lequel il l'a remis... »

« — Il a remis le maître de poste ?... »

Mon bonhomme voyait bien que je me moquais de lui... Il en faisait un nez long comme un jour sans vin. Et il me fusillait avec des yeux comme des gueules de tromblon. Histoire de m'intimider. Moi un vétéran de Rocroy, qui ai crié : « Dieu vous

de voir la saleté qui règne dans certaines parties du Champ de Mars. Au milieu de tant de magnificences et dans un décor aussi somptueux, on ne peut comprendre la négligence avec laquelle sont tenues certaines allées et certains coins de l'Exposition.

Aux deux extrémités de la galerie des machines se trouvent deux véritables dépotoirs. La rue du Caire est jonchée de papiers que l'on ne songe nullement à enlever. Enfin, et pour ne pas prolonger une énumération trop longue, au pied même de la tour Eiffel, on peut voir certains endroits d'une malpropreté repoussante.

Nous savons bien que la grande affluence des visiteurs rend l'entretien de l'Exposition assez difficile, mais enfin on pourrait, en augmentant le personnel et en prenant certaines mesures, mettre fin à un état de choses qui choque tout le monde.

Bouillon Duval

Il y a trois bouillons Duval à l'Exposition : l'un, au bout de l'avenue de l'histoire de l'habitation, près la gare du Champ de Mars; les deux autres, aux deux extrémités de la galerie des machines (extérieurement).

Le lundi de la Pentecôte

Il y a eu lundi près de 354,000 entrées payantes à l'Exposition. Si on ajoute à ce chiffre celui des entrées de dimanche, on obtient, pour ces deux jours de fête, un total de plus de 600,000 entrées. 35,984 personnes ont fait, hier, l'ascension de la tour Eiffel.

Le prince de Galles a visité de nouveau, aujourd'hui, l'Exposition et y a déjeuné. Il est arrivé à midi moins un quart, il était accompagné des princesses.

M. Harduin, âgé de cent deux ans, est arrivé aujourd'hui à Paris, pour visiter l'Exposition; il se propose de faire l'ascension de la tour Eiffel. M. Harduin est habitant de Compalay (Seine-et-Marne).

Service de la sûreté

Pendant le mois de mai, le service de la sûreté a arrêté 720 individus pour crimes et délits, dont 22 pick-pockets, soit à l'Exposition ou aux abords, parmi lesquels 6 sont anglais ou américains, 2 espagnols, 4 italiens, 2 autrichiens, 5 allemands.

1,200 femmes ont été arrêtées par le service des mœurs.

Gare aux poches !

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le Journal du Lot n'a pas paru mardi, à cause des fêtes de la Pentecôte.

Le préfet du Lot

M. Arnaud, préfet du Lot, est arrivé mardi soir à Cahors, à 7 h. 15 par le train de Montauban.

Il est reparti mercredi pour Paris. Il est probable que M. Arnaud se rendra directement de Paris à Souillac, samedi ou dimanche matin, avec les ministres qui doivent assister à l'inauguration de la ligne de Cazouls à St-Denis.

Une bonne nouvelle

Sous ce titre nous lisons dans la Dépêche :

Une bonne nouvelle pour les habitants de la vallée du Lot, traversée par la ligne ferrée de Cahors à Capdenac. On nous annonce que la compagnie d'Orléans, sur le vu émis par le conseil général, dans sa session d'avril dernier, vient de décider que le train de Capdenac, qui arrive à Cahors à 10 h. 1/2 du soir, partira dorénavant de Capdenac de façon à arriver à Ca-

bénisse ! » aux canons espagnols qui éternuaient la mitraille...

« — L'ami, qu'il reprend, tu es jovial.

« — Oui, quand je n'ai aucun motif pour être triste... »

« — Il n'est pas question de ton caractère, mais de ton locataire : voyons, où est-il présentement ?... »

« — Mon locataire est-ce que je le sais, moi ?... D'abord, pas ici à coup sûr.

« — Vraiment !... »

« — Puisqu'il a oublié de rentrer hier soir.

« — Tu en es certain ?... »

« — Aussi certain que voilà un verre de ratafia que je bois à votre santé... »

« — Eh bien ! mon drôle tu essaies de nous tromper : l'oiseau est dans son nid; l'agent chargé de le guetter a aperçu cette nuit de la lumière dans la chambre qu'il occupe, et dont tout nous porte à croire qu'il n'est pas sorti... »

« — S'il n'en est pas sorti, alors allez l'y prendre. »

Là-dessus ils sont montés avec précautions; puis, après un bout de temps, ils sont redescendus, emmenant ce pauvre M. d'Elicigaray. Mille espions! le brave garçon n'avait pas l'air de renâcler... Il marchait entre les hallebardes comme le Saint-Sacrement sous le flan d'un drapeau de quatre cierges ! C'est égal : se laisser pincer pour un ami, afin de fournir à celui-ci l'occasion de prendre de la poudre d'escampette, c'est crâne, c'est digne, ça a six pieds !... »

Reste à savoir comment ces messieurs de la justice vont goûter la plaisanterie.

hors à 7 h. 1/2, comme, d'ailleurs, cela avait lieu, il y a quelques mois.

Cette note est erronée :

Les affiches du service à partir du 17 juin de la Compagnie d'Orléans, portent l'arrivée du train à 10 h. 8 m. du soir, et non à 7 h. 1/2 comme l'annonce à tort la Dépêche.

Nominations judiciaires

Sont nommés :

M. Baradat, procureur général à Montpellier, procureur général à Agen

M. Verdier, procureur général à Agen, procureur général à Montpellier.

Notre compatriote, M Auguste Cabanès, pharmacien de 1^{re} classe, ancien interne des hôpitaux de Paris, a soutenu sa thèse de doctorat en médecine devant la Faculté de Paris, le mercredi 5 juin, avec la note très bien.

La fête de la Pentecôte

La fête de la Pentecôte a été célébrée avec la solennité habituelle.

Une foule de fidèles se pressait dans les églises et en particulier à la cathédrale, où M. le seigneur a pontifié aux offices du matin et du soir.

Le maréchal Canrobert

Notre compatriote le maréchal Canrobert est assez sérieusement indisposé depuis quelques jours à Paris.

Dons au musée de Cahors

Le ministre de l'instruction publique a accordé à notre musée trois ouvrages d'art, savoir :

1° Un buste en plâtre : *Quinze ans !* par M. Weyl ; 2° un buste en plâtre : *Un Coup de vent*, par M. L. Pillot ; 3° un tableau, *L'Illusysus*, par M. Bain.

Contributions directes

Par arrêté ministériel, en date du 4 juin, M. Léon Vallet, contrôleur principal à Versailles, est nommé inspecteur des contributions directes à Cahors, en remplacement de M. Magenties, non installé.

Enregistrement

M. Jarty, surnuméraire de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Cahors, est nommé receveur à Livernon, en remplacement de M. Juge, appelé à l'emploi de receveur-rédacteur à Limoges.

Décoration

M. Edmond de Murel, dont toute la vie a été consacrée aux bonnes œuvres, vient d'être nommé, par le souverain Pontife, chevalier de Saint-Grégoire.

Les congés renouvelables

Les congés de six mois renouvelables, à titre de soutien de famille, seront prolongés « directement et d'office » par les gouverneurs militaires et les commandants de corps d'armée, après constatation que la situation de famille de l'homme est toujours de nature à motiver son maintien dans ses foyers. Dans un cas, l'autorité militaire ne pourra renvoyer dans un port le titulaire d'un congé renouvelable, sans avoir demandé, au préalable, l'autorisation du ministre de la marine.

Aux anciens sous-officiers

Les anciens sous-officiers du 7^e de ligne invitent leurs camarades de tous les autres régiments à se réunir, le 22 juin prochain, à 8 h. 30 du soir, dans une des salles de la mairie, dans le but d'organiser une société de secours.

Mais où l'a-t-on conduit ? questionna vivement le fils de Porthos.

« — C'est ce dont je me suis informé auprès de l'un des archers qui veillaient à la porte.

« — Et que vous a-t-il répondu ? »

« — Selon l'usage, au Châtelet d'abord, devant M. de la Reynie. »

« — Le lieutenant de police ? »

« — Oui ; un quidam qui n'est guère plus tendre que la pierre du bâtiment dans lequel il donne audience.

Joël enfonça son chapeau :

« — Bien, dit-il ; maintenant, le chemin du Châtelet ? »

Le cabaretier fit un brusque haut-le-corps :

« — Comment, s'exclama-t-il, comment ! vous voudriez... »

« — Je ne veux pas que Petit-Renaud pâtisse de son dévouement.

« — Et vous allez... »

« — Je vais réclamer ma place devant la justice du roi.

Le vieillard saisit le bras du jeune homme :

« — Mais, malheureux, songez-y donc... Il s'agit de ce mauvais duel... Sa Majesté doit être furieuse... »

« — Je ne me reproche rien, et si l'on me donne des juges, j'attendrai sans leur arrêt... »

« — Mais les édits ?... Ces édits que vous avez enfreints ?... Les oubliez-vous les édits ?... »

Le Breton répliqua avec tranquillité :

« — Si la loi me punit pour avoir obéi aux sommations de l'honneur, ce n'est pas moi qu'il faut condamner, c'est la loi.

(A suivre.)

Les dispensés

Un jeune conscrit se présentant devant le Conseil de révision invoque la dispense légale résultant, en sa faveur, de la présence d'un frère sous les drapeaux.

Si le Conseil de révision le déclare bon pour le service, pas de difficulté : le préfet résume ainsi la décision du Conseil : *Bon, dispensé, frère au service.*

Mais que se passera-t-il si le conscrit, invoquant en ce moment la dispense ci-dessus, est, pour un motif quelconque, ajourné par le Conseil de révision à l'année suivante, et si, dans l'intervalle, le frère qui créait la dispense est renvoyé dans ses foyers.

Le jeune conscrit, déclaré bon au moment de sa deuxième comparution, pourra-t-il, quoiqu'il n'ayant plus de frère au service, réclamer la dispense, et devra-t-on lui en assurer le bénéfice ?

Ce serait de toute justice et on ramènerait ainsi la loi à son exécution ; mais les choses ne se passent pas ainsi, et il est déjà plusieurs fois arrivé que le conscrit, par suite d'un ajournement à l'année suivante et de la rentrée postérieure de son frère dans ses foyers, a perdu le bénéfice de la dispense.

Cette solution n'est pas seulement inique, elle heurte aussi le bon sens, puisqu'elle a pour résultat de consacrer cette anomalie : qu'un jeune homme bien constitué et reconnu bon sera immédiatement dispensé, alors que celui que le Conseil de révision jugera, temporairement, faible de constitution et ajournera, sera exposé à perdre le droit que la loi lui confère au même titre.

Il n'y a, selon nous, d'issue à cette situation qu'une addition à la loi, qui devrait décider qu'à l'avenir, sans porter atteinte aux principes d'ajournement et de dispense, le bénéfice de la dispense sera acquis, même pour l'avenir, à celui qui, lors de sa première comparution devant le Conseil de révision, était dans les conditions voulues pour l'obtenir.

Voilà la solution pratique raisonnable, la seule appelée à faire cesser légalement une véritable iniquité ! Nous n'en connaissons pas d'autre.

Une heureuse innovation

Pour faciliter les déplacements du public, les Compagnies ont établi divers types de billets de circulation, les uns à itinéraire soit fixe, soit facultatif, propres à chaque réseau, ou combinés à plusieurs, et dont la délivrance n'a lieu généralement que pendant des périodes déterminées ; les autres sont représentés par les cartes d'abonnement propre à un seul réseau, ou en combinaison avec deux réseaux.

De plus, la Compagnie d'Orléans, entrant dans une voie nouvelle, avait mis en application un tarif de cartes d'abonnement des 3 classes, pour 6 mois ou un an, permettant d'obtenir pour tout parcours sur le réseau des billets à 1/2 tarif de la classe pour laquelle l'abonnement était souscrit, et ce moyennant le versement préalable d'une somme variable suivant la classe et la durée de l'abonnement.

Cette dernière innovation, était le germe d'une importante réforme, car toutes les grandes Compagnies viennent de se mettre d'accord pour soumettre à l'administration supérieure, un nouveau tarif basé sur les mêmes principes et applicable aux parcours à effectuer sur l'ensemble de tous les réseaux. Il est à remarquer que cette heureuse combinaison est applicable à des périodes de trois mois, de six mois ou d'un an et qu'en outre, l'abonnement peut être souscrit ou pour les trois classes, ou pour la 2^e et la 3^e classe, ou pour la 3^e classe seule.

Ce n'est pas tout ; les Chemins de fer de l'Etat, les Compagnies d'Orléans, de l'Ouest, du Nord, de l'Est, de Lyon et du Midi, viennent aussi de se mettre d'accord pour établir un tarif commun qui permet aux voyageurs d'établir des itinéraires facultatifs à prix réduit, à durée de séjour proportionnels à la longueur parcourue, et pouvant emprunter une partie quelconque de tout le réseau français. Bien plus, sur ces billets individuels, déjà réduits de 20 à 60 0/0 par rapport au tarif général, les Compagnies accordent une nouvelle réduction qui peut s'élever à 25 0/0 pour les billets collectifs délivrés aux membres d'une même famille, voyageant ensemble.

Ces nouveaux tarifs, qui représentent un progrès réel, seront mis en vigueur dès qu'ils auront été homologués par l'administration supérieure.

En Wagon

Le ministère des travaux publics vient d'adresser une circulaire aux compagnies pour leur rappeler leur devoir en ce qui concerne les places dans les wagons.

Cette mesure a été motivée par la plainte d'un voyageur qui avait marqué sa place en la quittant, qui l'avait trouvée occupée après un instant et qui, requérant un employé, n'avait pu obtenir que celui-ci intervint.

Le devoir des agents est d'appuyer le droit du voyageur qui a marqué sa place ; de même qu'ils doivent empêcher l'usurpation de plusieurs places par un seul voyageur.

Les bois des vignes non racinées

La Cour de cassation vient de décider que les compagnies de chemins de fer n'avaient pas le droit d'exiger, pour le transport des bois de vignes non racinées, les prix du tarif applicable aux plantes vivantes, mais seulement le tarif moins élevé de la troisième série.

Les bois non racinés doivent être considérés comme sarments.

Cet arrêt, qui intéresse les nombreux viticulteurs qui reconstituent leurs vignobles, a été rendu sur un pourvoi formé contre un jugement du tribunal de Bergerac.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

COMMISSION D'INITIATIVE DU MONUMENT CLEMENT MAROT

Présidence de M. Valette, président

L'un des secrétaires propose, pour recueillir les souscriptions des municipalités du Lot, de s'adresser à MM. les percepteurs-receveurs municipaux. Ces derniers prieraient MM. les maires, qui ont déjà reçu une circulaire et une liste de souscription, de mandater au nom du trésorier de la commission du monument Clément Marot, une somme quelconque sur le crédit du budget communal affecté aux dépenses imprévues. Quelque minime que soit la subvention ainsi accordée elle sera agréée avec reconnaissance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est en outre décidé qu'un extrait du présent procès-verbal sera communiqué à MM. les percepteurs du département, en l'accompagnant d'une lettre dans laquelle on leur demandera leur bienveillant concours.

Le Président, H. VALETTE. Le Secrétaire, J. BLANC.

Manufacture des Tabacs

M. Béchade, vérificateur de culture de 2^e classe, faisant fonctions de contrôleur dans la division de Cahors, est augmenté sur place de 500 fr.

Vol

Le 9 juin, vers huit heures du matin, un vol d'une somme de 1,000 francs environ a été commis dans le comptoir, non fermé à clef, d'une épicerie située rue Lastié, numéro 8, au préjudice de la fille Costes, Marguerite, âgée de 56 ans ; pendant une courte absence de la fille Costes, le malfaiteur s'est introduit dans ce local en escaladant une croisée située dans la cour de la maison, à un mètre d'élévation du sol et non fermée intérieurement. M. le procureur de la République et M. le commissaire de police se sont de suite rendus sur les lieux pour procéder à une enquête ; mais, jusqu'à ce moment, elle a été sans résultat : personne n'a vu le voleur, et il n'a laissé aucune trace pouvant servir à le découvrir. Néanmoins, l'enquête continue.

Contravention

Contravention a été relevée contre la nommée Brunet, Marie, demeurant impasse de la Citadelle, numéro 5 (revendeuse), pour avoir acheté des cerises sur la place du Marché avant l'heure fixée par les règlements.

Le nommé Guilhou, Noël, âgé de 14 ans, demeurant à la Barre, rue des Remparts, numéro 19, ayant volé une montre dans une maison habitée, a été mis en état d'arrestation et conduit devant M. le procureur de la République.

Attentat à la pudeur

La police de Cahors a procédé à l'arrestation du sieur Bogey (Joseph), âgé de 64 ans, originaire de la Haute-Savoie, inculpé de vagabondage et d'attentat à la pudeur sur la personne de deux enfants.

Bogey a été déjà condamné trois fois pour le même motif.

Il a comparu mardi devant le tribunal correctionnel, qui l'a condamné à six mois de prison.

Les deux enfants qui sont l'un et l'autre en état de vagabondage seront maintenus à la disposition du parquet. Ni l'un ni l'autre, d'ailleurs, ne semblent pas en être à leur coup d'essai.

L'un deux a déjà été mêlé à une affaire de même nature à Villeneuve-sur-Lot.

Police

Contravention a été relevée contre la nommée Bastide, Antoinette, âgée de 30 ans, limonadière, place Saint-Maurice, numéro 3, pour avoir permis à sa fille de service de séjourner dans la salle destinée aux consommateurs et même de boire avec eux.

Nécrologie

M. Bontoux, ancien commissaire de police à Cahors, vient de mourir à l'âge de 42 ans à St-Brieuc, sa nouvelle résidence.

Les chiens enragés

Tous les animaux, chiens et chats, signalés comme ayant été mordus par des chiens hydrophobes ont été abattus. Seul, un propriétaire de la ville, a refusé d'abattre son chien ; il l'a conduit à la campagne, en promettant de veiller sur lui.

CAZALS

Des malfaiteurs s'étant introduits, dans la nuit du 7 juin, chez M. Valette, conseiller municipal, lui ont volé un tilbury et un cheval gris pommelé âgé de cinq ans.

La gendarmerie, prévenue, recherche activement les coupables.

LALBENQUE

Mercrèdi matin, vers sept heures, un violent incendie s'est déclaré dans la grange du sieur Liouret, menuisier à Lalbenque.

Grâce au dévouement de la population tout entière, la maison d'habitation a pu être préservée, mais la grange a été entièrement détruite.

Le jeune Cubaynes, âgé de onze ans seulement, s'est particulièrement fait remarquer par son activité et son courage.

Tout le sinistre se réduit à des pertes matérielles qui sont couvertes par une assurance.

FLAUGNAC

Le *Courrier du Lot* annonce que le conseil d'Etat vient de casser les élections municipales de la commune de Fleugnac.

CRANSAC

Un funeste accident est arrivé, la semaine dernière, dans le puits n° 4 de la Compagnie des Acieries de France. Le nommé Bruel, Louis, ouvrier mineur, âgé de 23 ans, a été heurté par une benne et tué sur le coup. Ses camarades, accourus à son secours, n'ont relevé qu'un cadavre.

CORNAC

Cornac vient d'être affligé par la mort du très regretté M. Lacaze, qu'une maladie de cœur vient d'enlever, à l'âge de 73 ans, à l'affection de tous.

Ancien maire de la commune, trésorier actuel de la Fabrique, tous ses actes sont marqués par un bienfait. Conciliant au possible, il savait éviter, entre voisins, ces procès qui engendrent les haines éternelles. La large part qu'il prit aux réparations de l'église et du presbytère, avec une compétence et un zèle qui ne se démentirent jamais, lui avaient valu l'estime et la reconnaissance de tous. D'ennemis, il n'en avait pas ; ses vertus et sa patience en imposaient même à ses rares détracteurs et lui conciliaient toutes les sympathies. Vouloir exalter ce noble caractère serait en diminuer les mérites. Il suffisait de nommer M. Lacaze pour que tout le monde dise : c'est un honnête homme dans la plus large acception du mot.

LACAPELLE

La foire de Lacapelle était très approvisionnée de toute sorte de bestiaux ; les cours étaient un peu plus ralentis, notamment sur les bœufs de travail ; les petits avaient conservé à peu près les mêmes prix ; les petits cochons et les brebis avaient sensiblement baissés ; les veaux se vendaient de 0,75 à 0,85 c. le kilo, selon qualité ; le blé de 15 à 16 fr. le sac, l'avoine 1,50 à 1,60 le double décalitre, le maïs 3,25.

Pas d'accident à signaler.

Pont-de-Rhodes

Dans la soirée de jeudi, un orage épouvantable s'est déchaîné sur ce village avec une violence extraordinaire. Les anciennes écuries de la Poste sont entièrement brûlées par suite de la chute de la foudre. En un clin d'œil les cinq granges qui avaient remplacé ces écuries, ont été la proie des flammes. De mémoire d'homme on n'a vu un incendie si violent.

Une partie des bestiaux renfermés dans ces granges a été la proie des flammes.

LANZAC

Le nommé Louis M..., âgé de quatorze ans, demandait à son frère Henri, âgé de seize ans, de l'apprendre à faucher.

S'étant un peu trop approché, la faux de son frère l'atteignit profondément au mollet.

Des soins immédiats ont été prodigués à Louis M..., dont la blessure ne présente pas, heureusement, une très grande gravité.

SARLAT

Jendi, à 9 h. 1/2 du matin, un jeune homme de 22 ans, nommé Roussel, a tué sa femme d'un coup de fusil, au quartier de la Côte de Toulouse.

A l'arrivée des gendarmes à la recherche du coupable, une seconde détonation a eu lieu, Roussel, trouvé dans sa cave, mort, la tête fracassée, s'était fait justice.

PÉRIGUEUX

Un orage formidable a éclaté la nuit dernière dans notre région. A Nontron, la foudre est tombée sur plusieurs points, notamment chez M. Grougnaud, huissier ; le clerc qui travaillait dans l'étude a été renversé sans éprouver d'autre mal qu'une forte commotion. Un jeune enfant placé dans un berceau de fer a été épargné, dans une pièce cependant où tous les objets ont été brisés.

VILLENEUVE-SUR-LOT

Un événement lamentable a douloureusement impressionné les habitants de notre ville. Un jeune couple, les époux A. ont été atteints d'aliénation mentale, mercredi soir, vers cinq heures.

Le mari, âgé de 36 ans, donnait, depuis quelque temps, des signes de dérangement d'esprit ; mais il n'en était rien pour la femme. Toutefois, mercredi soir, l'un et l'autre se promenaient dans la rue en un costume qui démontrait suffisamment la réalité de ce triste événement. Le mari et la femme furent conduits à l'hospice.

AVEYRON

Quatre individus, plus ou moins travestis et le visage barbouillé de farine, ont fait irruption chez un riche propriétaire de Thouels (Aveyron). M. Daurès, qui habite avec sa sœur et un domestique une campagne isolée de toute habitation.

Les quatre misérables s'étaient parfaitement entendus pour jouer leur rôle ; chacun gardait le revolver sur la gorge de celui dont il avait fait son prisonnier et, pendant ce temps, le quatrième arrachait le coffre-fort scellé dans le mur, l'emportait à quelque distance et le jetait enfin dans une rivière après l'avoir forcé et débarrassé d'une somme de 17,000 fr. qu'il contenait.

M. Daurès, sa sœur et son domestique, n'ont été rendus à la liberté que quand l'opération a été faite.

Cet acte de brigandage est d'autant plus audacieux qu'il a été accompli en plein jour. On le révoquerait volontiers en doute si les personnes qui en témoignent n'étaient les plus dignes de foi et si leurs témoignages n'étaient établis par un procès-verbal de gendarmerie. Tout le monde de ici en reste absolument stupéfait.

ESPALION

Parents, ne laissez pas traîner dans vos maisons des médicaments hors d'usage.

Vendredi, un enfant de 3 ans, du sieur Calmels, aubergiste à la Barrière, en furetant dans un tiroir, s'empara d'un petit flacon contenant un collyre au sulfate d'atropine et en avala le contenu. Il fut pris aussitôt de mouvements convulsifs, de terreurs extraordinaires avec délire, ses pupilles étaient dilatées d'une façon excessive, sa peau aussi rouge que s'il était atteint de la scarlatine. Ce n'a été que grâce à des soins immédiats et énergiques de M. le docteur Bousquet que l'enfant est revenu à la santé après de vives souffrances. Il est resté plus de 24 heures dans une sorte d'ivresse provoquée par la substance toxique qu'il avait avalée.

MAUROUX

La foire de Mauroux n'a pas été belle. Les bœufs se vendaient à des prix très modérés.

Les porcs étaient en baisse, les montons aussi. Les oisons se vendaient de 2 fr. 50 à 3 fr. la paire.

Les canetons de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la paire ; les poules, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 la paire, ou environ de 40 à 50 centimes la livre.

Les jeunes poulets se vendaient de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire, ou 88 à 90 centimes la livre.

Les lapins de 1 fr. 50 à 2 fr. 25 la paire ou environ 20 centimes la livre.

Les œufs se vendaient 40 centimes la douzaine. Les cerises se vendaient de 10 à 15 centimes la livre. Les poids n'étaient pas chers.

La plante de betterave se vendait de 20 à 30 centimes les cent pieds.

CAJARC

La foire a été importante, les bœufs et les vaches étaient à de bons prix.

Les montons étaient très recherchés. Les porcelets valaient de 15 à 30 fr. tête. Les poulets valaient de 60 à 80 cent. la livre. Les œufs de 45 à 50 cent. la douzaine.

Les pépites d'or

Il y a quelque temps, un propriétaire de la commune de Gravières, dépendant du canton des Vans (Ardèche), se rendant aux champs, trouva sur son chemin au lieu dit la Montagne de la Barre, un caillou de forme et de couleur bizarres qui attirèrent son attention ; il le ramassa et l'examinant attentivement, il ne tarda pas à avoir la quasi-certitude qu'il venait de faire une importante trouvaille.

Voulant en avoir le cœur net, il se rendit incontinent au Vans et soumit le caillou au seul homme qui pouvait se prononcer avec quelque compétence, l'horloger. Celui-ci n'hésita pas à déclarer que c'était une pépité d'or, et en offrit séance tenante 1,200 fr. au paysan qui, d'ailleurs n'accepta pas, pensant pouvoir tirer un meilleur parti de sa trouvaille.

BULLETIN FINANCIER

Du 12 juin 1889.

Le marché est sans aucun intérêt aujourd'hui et les affaires deviennent rares, mais le fonds reste le même et la tendance est ferme. Le jour où la spéculation voudra faire le moindre effort, nous verrons les cours se relever sans aucune difficulté. L'argent est toujours aussi abondant et les dispositions du comptant le prouvent. Nous n'avons que cela à considérer, sans nous arrêter aux racontars pessimistes qui nous montrent la Suisse aux prises avec l'Allemagne, la Turquie absorbée par Berlin et l'Espagne devant entrer dans l'alliance allemande.

Les rentes sont sans changements 86,62 et 104,65. L'Epargne demande le 3 0/0 à 86,50 en vue du très prochain coupon.

Nous retrouvons les mêmes cours sur les valeurs de Crédit.

2372 le Suez, 1388 le Foncier, 760 la Banque de Paris.

Le Lyonnais est lourd à 675. On attribue au projet de voyage de l'empereur Guillaume à Madrid, la faiblesse de l'Extérieure qui reprend le cours de 76 fr.

L'Italien reste comme hier à 97,35. Le Hongrois 87,58.

Les fonds Russes se raffermissent peu à peu et particulièrement au comptant. Le terme ne tardera pas à suivre.

On a réalisé sur le Turc qui clôtura à 16,80. La Banque ottomane 540. L'Egypte revient à 461 après 463. Le Rio se tient assez bien aux environs de 282.

Londres achète beaucoup de primes sur cette valeur. La Galicie progresse à 37 francs.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 13 JUN

(de 8 à 9 h. 1/2 du soir, Allées Fénélon.)

Pas redoublé	X...
Martha (Ouvverture)	Filow.
Haydée (Fantaisie)	Auber.
La Vie d'artiste (Valse)	Strauss.
La Maëtro de Portici (Ouvverture)	Auber.
Primevère (Mazurka)	Strauss.

BOURSE. — Cours du 12 juin 1889.

3 0/0.....	86 62
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 70
4 1/2 0/0 1883.....	104 65
Actions Orléans.....	1,350 00
Actions Lyon.....	1,345 00
Action Panama.....	85 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	421 00
Obligations Lombardes.....	317 00
Obligations Saragossa.....	375 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	91 65

Bibliographie

LE BON JOURNAL paraît le jeudi et le dimanche. Abonnements: Un an: France, 15 fr.; Etranger, 18 fr. Bureaux à la librairie C. Marpon et Flammarion, éditeurs. — (5^e année). Sommaire du numéro 332, 13 juin 1889. — Jack Morand. Le Devoir. — Charles Mérouvel. La Comtesse Hélène (suite). — Louis Enault. Le Château des Anges (suite). — Armand Silvestre. Rose de mai (suite). — H. Escoffier. Le Mercier de Lyon (suite). — Frédéric Soulié. Les Aventures de Saturnin Fichet (suite).

ST-NICOLAS (10^e année). Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris. — Sommaire du numéro 27, 6 juin 1889. — La Lettre d'Yvonne. Eudoxie Dupuis. — Il faut tenir ce que l'on promet. Jani. — Les Besicles du Grand-Père. Tante Nicole. — Ahmed, le pêcheur d'éponges. S. E. Robert. — Gette. Marie Strahl. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Morin, H. Van Muyden, L. Bechi, A. Parys, Gaillard, etc., etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE. H. Lami-rault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris. — M. Ed. Bourgoïn, l'éminent chimiste, vient de publier, dans la 186^e livraison de la « Grande Encyclopédie », une série de travaux sur le « Butyle », les « Butylènes », les « Butylols », les Alcools et Aldéhydes « Butyliques », le « Butyramide », le « Butyranilide », les « Butyriènes », et les Acides « Butyriques ». Nous les recommandons aux spécialistes. — Une livraison spécimen est envoyée contre 1 franc en timbres-poste.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; leur leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contiennent chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures des Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Accidents, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

1^{re} édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogames et cryptogames avec le texte en regard. — Par J. Denker, dessins par Rociereux, Cusin, Nicolet, Chevriert, Chediac, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livraisons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin; 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les Merveilles de la Nature de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un Atlas manuel de botanique, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet Atlas manuel de botanique est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le vade-mecum des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'une livraison spécimen contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie J.-B. Baillière et fils, 49, rue Hautefeuille.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Maux de cœur!

Saint-Etienne (Deux-Sèvres), le 11 février 1889. — Je souffrais de maux de cœur depuis cinq mois; je ne pouvais pas manger et j'avais toujours envie de vomir; une seule boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir. (Sig. lég.) A. POHAUT.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Le Quinium Labarraque, unique préparation de ce genre qui ait été approuvée par l'Académie de médecine de Paris, est un vin tonique et réparateur qui favorise le développement et la croissance des jeunes gens, la formation chez les jeunes filles, tonifie les convalescents, les anémiques, etc. « Le Quinium Labarraque est l'un des meilleurs toniques que l'on puisse employer pour combattre la faiblesse de constitution ou celle qui est la conséquence des diverses maladies. » Dr WAHU.

Médecin principal des Hôpitaux (Algérie). NOTA. — En raison de sa richesse en principes actifs et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Il suffit, en général, d'en prendre un verre à liqueur après chaque repas. Prix: 6 fr. la bouteille; — 3 fr. la demi-bouteille, dans toutes les pharmacies.

Les premières chaleurs

occasionnent des maux de tête, une pesanteur d'estomac; la digestion est difficile. Nous ne saurions trop, dans ce cas, vous engager à faire usage de Pilules Gicquel; elles vous dégagent le cerveau, l'estomac et les intestins; elles vous préserveront des névralgies, migraines, étourdissements, des congestions. Très efficaces aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies, vous trouverez les Pilules Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for the Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse with departure and arrival times.

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, D^r Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.

DÉPOT: Toutes Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne draine nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

A CÉDER UNE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE en pleine prospérité

Située dans un chef-lieu de département du centre, possédant un journal politique conservateur, très répandu dans la contrée. 3 presses Marinoni; presses à bras, à satiner, à rogner; caractères neufs pour Labours, etc. etc.

S'adresser pour tous renseignements aux initiales E. G., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

Le propriétaire-gérant, Layton.

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et de Vignes Greffées

CAHORS — Rue de l'Abattoir — CAHORS

Souscriptions aux plants greffés soudés livrables dès l'automne prochain. — Prix selon choix du porte-greffe et du greffon.

Matériel de Greffage. — Machines à greffer

Couteau-greffoir (Kunde). — Pierre à aiguiser, du Levant. — Raphia. — Pince-Alliès, pour la greffe au bouchon.

Bouchons fendus, moyens 5 fr. 50 le mille. 1^{re} grosseur 6 fr. Fil de fer fractionné galvanisé ou recuit, au choix 1 fr. 25 le kilog.

Pulvérisateur (L'Eclair de Vermorel), modèle 1888, perfectionné et renforcé, cuivre rouge. Pulvérisation régulière et continue, travail rapide et parfait livrable après essai. Prix: 40 fr.

Sulfate de cuivre (1^{re} qualité), au cours. Sulfure sublimé et trituré, raffiné, au cours. Eau Céleste, concentrée, 0 fr. 60 le litre. Echalas pour la vigne, toutes longueurs.

Ouvriers spéciaux pour le greffage sur table et sur place

PRIX MODÉRÉS

PRIÈRE DE S'ADRESSER A

M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Ste-Barbe CAHORS (Lot)

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.